



La jeunesse, le sport et la vie associative sont aujourd'hui rassemblés au sein d'un même ministère. Il s'agit du ministère du mouvement, de l'engagement et de la citoyenneté.

Cette création a conduit à une modification importante de la structure du budget du ministère.

Malgré un contexte budgétaire très constraint, les politiques conduites mobiliseront des moyens globalement équivalents par rapport à l'exercice 2004.

Ainsi, le budget consolidé du ministère – crédits budgétaires stricto-sensu et ressources extra-budgétaires provenant du Fonds National du Développement du Sport – atteindra 797,18 M€ en 2005.

Sans s'abstraire de l'effort de maîtrise des dépenses de l'Etat, la capacité du ministère à conduire les politiques dont il a la charge sera ainsi maintenue en 2005.

De plus, le ministère s'est pleinement engagé dans la voie de la modernisation des services et de l'administration dans l'objectif d'améliorer ses performances de gestion, en cohérence avec l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), dont l'entrée en vigueur est maintenant très proche.

Les crédits inscrits au PLF 2005 permettront de mettre en œuvre avec une efficacité renforcée les politiques en faveur d'une jeunesse mieux reconnue, mieux écoutée et encouragée dans ses initiatives. Dans le même temps, une politique volontariste de promotion de la vie associative, facteur d'épanouissement individuel et de cohésion sociale, sera conduite.

Fort de l'expérience heureuse des Jeux Olympiques d'Athènes, le PLF 2005 permettra d'encourager en France la pratique du plus grand nombre. Les structures de promotion du sport de haut niveau seront adaptées et dynamisées. La préservation de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage seront rendues plus efficaces.

L'accueil et l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 doivent permettre un extraordinaire développement du sport et des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire. Dès juillet 2005, une décision positive produirait ses premiers effets et modifierait durablement et profondément le paysage sportif français.

Tous nos efforts doivent tendre vers cet objectif et vers cette formidable ambition.

La modernisation du ministère et de ses établissements, la reconnaissance et la valorisation du savoir-faire et de l'expertise de ses fonctionnaires permettront, par la mobilisation de moyens préservés, la conduite de politiques ambitieuses au service de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Jean-François LAMOUR
Ministre de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie associative

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LES SPÉCIFICITÉS DU BUDGET 2005

Ce projet de loi de finances 2005 est le premier à prendre en compte le ***regroupement intervenu courant 2004, au sein du même ministère, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.***

Cette organisation nouvelle permet la mise en œuvre d'actions intéressant l'ensemble de son champ d'intervention, à l'image de l'opération « Solidar'été ! » lancée en 2004 et qui sera pérennisée et développée.

Le PLF 2005 présente également la spécificité d'être un budget d'***année post-olympique.*** Il permettra de prendre en compte les enseignements tirés du bilan des Jeux Olympiques d'Athènes concernant le haut niveau, dans la perspective notamment de la candidature de Paris à l'accueil des Jeux de 2012 et de capitaliser l'engouement du public pour cet événement mondial majeur, afin de stimuler la pratique sportive par tous.

Le PLF 2005 permettra la ***mise en œuvre des orientations politiques*** annoncées par le Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, dans l'objectif d'aider les ***jeunes*** à devenir des citoyens actifs et de favoriser le maintien du lien social à travers la promotion de la ***vie associative.***

Sur le plan de la technique budgétaire, le budget 2005 sera le dernier à être adopté selon les règles fixées par l'ordonnance organique de 1959.

Une transcription du PLF 2005 selon les principes fixés par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est présentée dans le dossier budgétaire, afin de permettre de mesurer dès aujourd'hui l'impact de cette modernisation majeure de la gestion publique.

DES MOYENS PRÉSERVÉS

Les crédits budgétaires en faveur de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'éleveront en 2005, sous réserve de l'appréciation du Parlement, à ***527,18 M€, auxquels il convient d'ajouter 270 M€*** de ressources extra-budgétaires provenant du Fonds National de Développement du Sport (FNDS).

L'autorisation de dépense au titre du FNDS sera portée de 248 M€ en 2004 à 260 M€ en 2005, auxquels s'ajouteront 10 M€ correspondant à la part de report sur l'exercice budgétaire 2005 de crédits issue de la plus-value de recettes constatée fin 2003.

Les moyens consolidés mis au service des politiques conduites par le ministère dans ses trois secteurs d'intervention ***atteindront ainsi 797,18 M€,*** soit une augmentation des moyens disponibles de ***+ 0,76 % par rapport à 2004.***

Le ministère disposera donc de moyens globalement équivalents par rapport à l'exercice 2004, dans un contexte budgétaire très contraint marqué par l'engagement de la France vis-à-vis de ses partenaires européens de stabiliser en volume les dépenses 2005.



Le PLF 2005 du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative traduit, au travers de la baisse enregistrée des moyens budgétaires stricto-sensu – soit une diminution de 2,95 % des crédits intégrant une suppression nette de 80 emplois – la volonté du ministère d'**apporter sa contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques**.

Cet effort s'accompagne d'un renforcement de ses capacités de conseil et d'évaluation, et d'une rationalisation de ses modes d'intervention préservant ainsi totalement ses capacités à agir.

L'ensemble des politiques conduites par le ministère sera guidé par deux orientations prioritaires : favoriser la cohésion sociale et prendre en compte les préoccupations de développement durable.

UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE

L'effort d'économie réalisé sur le budget du ministère s'inscrit dans la démarche de modernisation et de réforme de l'Etat conduite par le Premier Ministre. Il est rendu possible par la nouvelle dynamique mise en œuvre pour rechercher la performance, dans l'esprit de la LOLF.

L'objectif d'efficacité accrue poursuivi par le ministère afin de soutenir les politiques qu'il met en œuvre s'articule autour des **quatre priorités** suivantes :

■ *Recenter le ministère sur son cœur de mission*

La **restructuration de l'administration centrale** du ministère prendra son plein effet au cours de l'année 2005, après la phase de concertation préalable avec les personnels. Elle permettra de traduire dans les structures la réorganisation gouvernementale et de rendre plus lisibles les missions prioritaires du ministère. Elle permettra également de créer les conditions d'une plus grande réactivité des services aux sollicitations des partenaires.

Les créations d'emplois inscrites au PLF 2005 illustrent la volonté de donner la priorité aux emplois ayant une **forte valeur ajoutée** pour la mise en œuvre des politiques conduites par le ministère. Ainsi par exemple **de nouveaux contrats de préparation olympique ou de haut niveau (6)** permettront aux fédérations de bénéficier de l'expertise et du conseil de techniciens expérimentés pour améliorer la préparation et le suivi des athlètes.

De même, **de nouveaux emplois de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (6)** viendront renforcer l'encadrement des pôles ressources nationaux déjà créés dans les établissements sur les thématiques suivantes : « fonction éducative et sociale du sport », « sport et handicap », « sport de nature » ou qui seront créés en 2005 : « sport, famille et pratique féminine », « vie associative », « jeunesse et politiques éducatives territoriales ».



■ *Valoriser les éléments de patrimoine pouvant faciliter la mise en œuvre d'un plan actif de modernisation des établissements*

La dynamisation de la gestion du patrimoine immobilier du ministère fera l'objet d'une attention particulière en 2005.

La vente du terrain situé rue de la Fédération dans le 15^e arrondissement permettra, à titre d'exemple, d'aider au financement du grand projet de rénovation de l'INSEP, **à hauteur de 19 M€.**

■ *Rationaliser le réseau des sites des établissements*

L'implantation régionale des établissements du ministère est un atout qu'il importe de préserver. Dans le même temps, il importe de **rationaliser les conditions de fonctionnement des établissements éclatés sur plusieurs sites, afin de renforcer leur capacité d'intervention.**

Cette rationalisation s'accompagnera de la poursuite de la réforme des modes de gestion des établissements publics sous tutelle du ministère, engagée depuis deux ans. Recentrer les établissements sur leurs missions d'Etat par l'accentuation du processus d'externalisation des fonctions logistiques (restauration, entretien...) constitue une priorité en 2005, dans le cadre d'un plan pluri-annuel. **Les moyens budgétaires de fonctionnement des établissements seront parallèlement accrus, afin de leur permettre de s'ouvrir au tissu économique local pour l'accomplissement des fonctions logistiques externalisées.**

Au titre de ce processus de modernisation et de rationalisation, des emplois de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service seront supprimés (90) au budget du ministère en 2005.

Ces fermetures de postes seront accompagnées d'un traitement individualisé des personnes concernées afin de leur permettre de retrouver une nouvelle affectation.

■ *Mener une politique volontariste en matière de gestion des ressources humaines*

La gestion prospective des effectifs doit s'accompagner d'un renforcement des compétences et de l'expertise des personnels du ministère, qui ont vocation à accompagner les projets du secteur associatif.

Cette orientation sera traduite en 2005 notamment par:

- **la valorisation des filières professionnelles** avec la poursuite de la constitution du nouveau corps des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (25 transformations d'emplois en 2005) et le plein effet en 2005 de la fusion intervenue en 2004 des corps d'inspecteurs et d'inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs,

- **la poursuite de l'effort consacré à la formation initiale et continue des personnels**, après que les crédits de formation ont été fortement augmentés l'an dernier (pour mémoire + 16 % en 2004). En 2005, le montant de ces crédits atteindra **3,54 M€, soit un nouvel accroissement de + 10,6 %.**



LES GRANDS OBJECTIFS DU PLF 2005

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'est engagé avec détermination dans la préparation de l'entrée en vigueur de la LOLF.

C'est pourquoi le choix a été délibérément fait de privilégier une présentation opérationnelle du budget 2005 selon la structuration en programmes et actions retenue dans le cadre de la LOLF. Les crédits du PLF 2005 sont ainsi répartis en un programme sport, un programme jeunesse et vie associative et un programme soutien.



PROGRAMME SPORT (Y COMPRIS FNDS) : 497 M€

■ Promotion du sport pour le plus grand nombre : 290 M€

Le soutien à la pratique sportive des jeunes sera naturellement poursuivi et renforcé au plan local, dans le cadre de la mise en œuvre de politiques contractuelles visant à valoriser le rôle éducatif et social du sport (contrats éducatifs locaux et partenariats avec les fédérations sportives) et au travers des aides individuelles allouées aux plus défavorisés.

Deux stratégies complémentaires sont développées. La première vise à améliorer l'offre éducative sportive en encourageant les clubs sportifs à développer des projets à fort contenu éducatif ou social. La seconde s'appuie sur le dispositif d'aide à la personne intitulé «coupon sport». Depuis 2003, les crédits correspondants sont déconcentrés aux directions départementales de la jeunesse et des sports chargées de mettre en œuvre les mesures locales adéquates en liaison avec la caisse d'allocations familiales et les collectivités territoriales.

L'accès au sport des personnes en situation de handicap reste une priorité avec, notamment :

- la consolidation du réseau des correspondants sport et handicap qui sera étendu aux fédérations « valides »,
- le renforcement des moyens du pôle ressources national installé au Creps de Bourges,
- l'incitation menée auprès des fédérations sportives destinées aux personnes valides afin qu'elles signent de nouvelles conventions avec les fédérations regroupant les sportifs handicapés, en vue de développer la formation des cadres aux spécificités du sport pour les personnes handicapées et de favoriser la reconnaissance des sportifs handicapés,

- l'accroissement des aides aux travaux d'accessibilité des équipements sportifs, au travers notamment de la mobilisation de crédits FNDS, dont l'enveloppe en ce domaine a été multipliée par 4 en 2 ans.

La place des femmes dans le sport continuera de faire l'objet d'une attention particulière en 2005, dans le prolongement des mesures préconisées par le rapport rendu le 21 avril 2004 par le groupe de travail « Femmes et Sport » présidé par Brigitte Deydier. Dans le but de favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes du mouvement sportif et de développer la pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans les quartiers sensibles, on peut citer, à titre d'exemples, les actions suivantes :

- la promotion de la prise de responsabilité des femmes à l'occasion du renouvellement des instances du sport français,
- l'instauration d'un système de parrainage pour les nouvelles élues,
- la création dans chaque région en 2005 d'un « trophée femmes et sport »,
- l'amélioration de la formation des éducateurs sportifs intervenant dans les quartiers sensibles et la promotion de ce métier auprès des femmes afin d'améliorer la mixité dans l'encadrement des clubs sportifs.

Les actions qui concourent à la **valorisation de la dimension éducative et sociale du sport** et permettent de renforcer les liens entre générations à l'occasion de la pratique conviviale et ludique d'une activité sportive seront renouvelées et développées en 2005, comme par exemple l'opération « **week-end du sport en famille** ».

Enfin, le recensement national des équipements sportifs publics et fédéraux sera achevé en 2005. Il constituera désormais un outil précieux d'aide à la décision pour la définition des programmes des nouvelles implantations, dans le souci d'une répartition équilibrée sur le territoire national.

■ Développement du sport de haut niveau : 126 M€

Le ministère soutiendra en 2005 l'accueil sur notre territoire de grandes manifestations sportives, qui offre l'opportunité de mettre en valeur le savoir faire français en matière d'organisation de grands événements internationaux et concourt au rayonnement de la France. Il contribuera également au financement de la préparation de la Coupe du Monde de rugby programmée en France en 2007 ainsi qu'à la participation des équipes françaises aux divers championnats du Monde ou d'Europe – dont plus d'une vingtaine ont été recensés en 2005 – auxquels s'ajouteront les Jeux méditerranéens et les Jeux de la Francophonie.

L'année 2005 sera celle du choix de la ville qui accueillera les **Jeux olympiques et paralympiques de 2012**. Le soutien apporté à la candidature de Paris et de l'Île de France s'élèvera à **2 M€**, dans la perspective de la décision qui sera arrêtée par le Comité International Olympique (CIO) le 6 juillet 2005. Cette contribution sera confortée en loi de finances rectificative si Paris est retenue.

Une politique volontariste a été engagée afin de donner un **nouvel élan à la préparation des équipes de France aux compétitions internationales** autour de 3 axes :

- **renforcer les filières sportives** du haut-niveau en prenant en compte les enseignements tirés du bilan des jeux d'Athènes et dans le respect du double projet de l'athlète intégrant un cursus de formation professionnelle,
- **poursuivre la modernisation du réseau des établissements (les Creps et les Ecoles nationales)** pour offrir les meilleures conditions d'environnement et d'entraînement aux athlètes,
- **et mettre en œuvre le plan de travaux de rénovation de l'INSEP**, conformément au calendrier établi pour son achèvement en 2008 (poursuite des premiers travaux, désignation de l'équipe lauréate du concours international d'architecture pour la conception des nouveaux équipements sportifs...).

■ Prévention par le sport et protection des sportifs : 27 M€

La lutte contre le dopage connaîtra en 2005 une évolution majeure avec :

- d'une part, l'élaboration d'un projet de loi destiné à renforcer l'efficacité de notre législation et à la mettre en cohérence avec les textes adoptés au niveau international,
- et d'autre part, l'implication active de la France dans les travaux de rédaction, sous l'égide de l'UNESCO, d'une convention internationale contre le dopage afin d'affirmer le rôle de l'agence mondiale anti-dopage (AMA) soutenue financièrement par la France, et faire reconnaître, par tous, les principes du code mondial anti-dopage.

L'effort global consacré à la lutte contre le dopage atteindra **19,3M€ en 2005** – dont 1,25 M€ au titre du Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD) – soit une augmentation de **+ 1,3M€ par rapport à 2004 (soit + 7 %)**.

Le ministère continuera d'apporter un concours important aux fédérations sportives pour assurer **le suivi médical des sportifs de haut niveau** (extension du nouveau dispositif de suivi longitudinal, intégrant un suivi psychologique). Les actions de prévention seront développées : numéro vert, antennes médicales de prévention et de lutte contre le dopage (AMPLD).

Les actions des **commissions régionales de prévention et de lutte contre le trafic de produits dopants**, qui fonctionnent désormais dans chaque région, seront renforcées, avec en particulier le développement de formations à l'intention de leurs membres.

Le renforcement des contrôles se poursuivra en 2005 avec **l'extension de la part des contrôles inopinés sur les 9 000 contrôles environ**, qui seront diligentés par le ministère et confiés, pour analyse, au Laboratoire National de Dépistage du Dopage (LNDD).

Le soutien apporté aux opérations destinées à mettre en valeur, auprès de différents publics, la **préservation du capital santé par le sport**, sera renouvelé en 2005 dans le cadre d'une collaboration interministérielle: poursuite du programme « bien vieillir », création d'une semaine sur le thème « sport et santé »...



Facteur de cohésion sociale, le sport n'est pas pour autant à l'abri d'incivilités ou d'actes de violence. Le ministère s'est engagé avec détermination dans la **prévention et la lutte contre les incivilités et les violences dans et autour du sport**. Cette action sera poursuivie en 2005, avec notamment :

- le lancement en 2005 de la **création d'un réseau de référents « sport et violence »** au sein des services déconcentrés, coordonné par un référent national. Ce réseau aura pour mission d'aider à la concrétisation de projets émanant, soit des collectivités locales, soit du secteur associatif, et travaillera en étroite liaison avec le pôle ressources national « fonction éducative et sociale du sport » implanté au CREPS de Reims,
- la poursuite du travail engagé en 2004 avec les ministères de l'intérieur, de la justice, de la cohésion sociale et de l'éducation nationale sur **24 sites expérimentaux en matière de prévention et de lutte contre la délinquance**. Le ministère contribuera à cette opération en valorisant les valeurs éducatives et sociales du sport pour aider les jeunes en difficulté sur ces sites. Cette expérimentation permettra de fournir aux acteurs locaux (collectivités locales, clubs sportifs...) une assistance et un accompagnement méthodologique pour le développement de projets en matière de prévention de la délinquance,
- le **renforcement de l'action de formation des arbitres** engagé dès l'été 2002 dans l'objectif de les aider à mieux appréhender la gestion de situation conflictuelle dans ou autour du jeu. Une attention particulière sera portée à la formation des jeunes arbitres en ce domaine, notamment au sein des pôles France et Espoirs.

■ *Promotion des métiers du sport: 54 M€*

Le soutien à la formation initiale et continue conduisant aux qualifications « sport » ainsi que les procédures de mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience seront poursuivis, permettant aux associations sportives de s'attacher le concours de personnels qualifiés pour assurer la qualité de l'encadrement, incluant notamment le respect des impératifs de sécurité.

Le ministère a le souci d'adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers en cohérence avec l'environnement économique et social. Des études prospectives sont menées par l'observatoire national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS) et les observatoires régionaux. Ces observatoires apportent des éléments permettant de mieux connaître l'évolution des métiers du sport et de créer les nouvelles qualifications répondant aux besoins.

Les travaux engagés pour la rénovation des diplômes et formations du ministère permettront de répondre au mieux à l'évolution des métiers et de la formation professionnelle dans le champ du sport.

Par ailleurs, depuis le lancement du dispositif en 2003, **75 départements bénéficient aujourd'hui d'un centre de ressource et d'information pour les bénévoles (CRIB)**. Le développement de ce réseau (une dizaine de CRIB supplémentaires seront installés d'ici fin 2004), qui contribue à faciliter l'exécution des tâches de gestion administrative auxquels les bénévoles sont quotidiennement confrontés, sera conforté en 2005 avec la **création de 25 nouveaux postes FONJEP**.



PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE: 150 M€

■ Promotion des actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire : 111 M€

Les jeunes sont au cœur des enjeux de société, leur adhésion aux valeurs communes sur lesquelles s'est construite notre Nation sont essentielles. Dans cet esprit, les actions du ministère développées en 2005 s'articuleront autour des axes suivants :

- **Restaurer et promouvoir une image positive des jeunes** dans notre société sur la base des propositions qui seront issues des travaux du comité d'experts présidé par Jean-Pierre COTTET et **travailler à consolider les liens intergénérationnels** par des actions pérennes de solidarité et de travail sur la mémoire. **L'opération « Solidar'été »**, montée en partenariat avec le ministère délégué au tourisme, l'agence nationale des chèques vacances et de grandes associations, a permis à 4 500 enfants ne partant pas en vacances de bénéficier, dans les établissements du ministère, d'activités ludiques et éducatives de grande qualité, tout en valorisant les actions de solidarité concrètes engagées à l'initiative des jeunes. Elle sera renouvelée et amplifiée en 2005.

- **Redonner aux jeunes le goût de l'engagement** par la reconnaissance et la valorisation de la prise de responsabilités et de l'esprit d'entreprise, mais aussi en accompagnant et en facilitant leur initiative. **Le projet de loi sur le volontariat** y contribuera. Le concours « **Envie d'agir** » sera renouvelé et le nombre des **bourses Défi-jeunes** sera accru. **Un grand événement valorisant les dispositifs d'aides aux initiatives des jeunes sera organisé en 2005.**

- **Rénover le dialogue avec les jeunes** et les faire participer aux choix de société afin de restaurer leur sentiment d'utilité sociale en redynamisant et en donnant une nouvelle dimension aux instances de consultation des jeunes.

Une nouvelle dynamique d'échanges sera mise en place au travers du **Conseil national de la jeunesse (CNJ)** dont le rôle et les moyens seront redéfinis, afin de lui permettre d'intervenir dans les grands débats de notre société. Les Conseils départementaux de la jeunesse connaîtront également un renouveau et travailleront de manière plus étroite avec les services déconcentrés du ministère. La mission de faciliter le lien entre l'ensemble des administrations et le CNJ sera confiée à un **Délégué national aux conseils de la jeunesse**, qui assurera le suivi des propositions retenues par le CNJ et constituera un relais d'information pour les CDJ.

Les échanges inter-culturels et la mobilité des jeunes seront encouragés en liaison, notamment, avec l'office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) et l'office franco-qubécois de la jeunesse (OFQJ). S'agissant de l'**OFAJ**, les travaux menés conjointement par la France et l'Allemagne conduiront à la mise en œuvre, courant 2005, d'un **projet de réforme actuellement en cours de réflexion** visant notamment à clarifier son statut et redéfinir ses missions.

Le ministère prendra également en charge le financement de l'organisation de la prochaine conférence multilatérale des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage (CONFEJES) qui se tiendra à Paris en 2005.



Enfin, le ministère développera auprès des jeunes des actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne, dans la perspective du référendum sur le traité constitutionnel.

• **Faciliter l'acquisition progressive par les jeunes de leur autonomie :** l'accès à l'information, à la première expérience professionnelle, au logement constituent des sujets centraux pour les jeunes. L'opération « **jobs d'été** » menée avec le réseau information-jeunesse connaîtra de nouveaux développements en 2005, dans le cadre d'un partenariat plus approfondi avec les secteurs professionnels et une plus grande ouverture sur les offres européennes.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes autour d'un projet lié aux champs de compétence du ministère sera encouragée au travers des dispositifs mis en place par le gouvernement dans le cadre du plan de cohésion sociale. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative soutiendra le recours à ces dispositifs pour accompagner les associations qui développent des projets destinés à lutter contre la violence, mettre en place des activités à caractère éducatif, favoriser des activités s'appuyant sur l'animation et le sport comme facteurs de cohésion sociale.

Le CIDJ et l'INJEP participeront pleinement à la mise en cohérence des politiques de l'Etat en direction des jeunes.

■ *Protection des jeunes : 10 M€*

Le ministère renforcera en 2005 ses modalités de **contrôle sur l'accueil des mineurs**, notamment à l'occasion des vacances scolaires, **dans les centres de vacances et de loisirs et les centres de loisirs sans hébergement**.

La réglementation sera adaptée pour permettre un meilleur contrôle de la sécurité des locaux d'hébergement, en liaison étroite avec les commissions départementales de sécurité. Les services déconcentrés du ministère seront mobilisés dans l'objectif d'accroître leurs échanges avec les autres services de l'Etat.

■ *Développement de la vie associative : 13 M€*

La politique de développement de la vie associative mise en œuvre par le ministère, est fondée sur la reconnaissance du secteur associatif, comme partenaire majeur, dans la société française.

L'année 2005 sera marquée par l'élaboration d'**un projet de loi sur le volontariat et l'engagement éducatif**, permettant de doter d'un statut, les volontaires de tous âges qui s'engagent à plein temps dans une activité d'intérêt général sur le territoire national.

Les priorités pour 2005 visent à :

• **Développer la compétence et la formation des bénévoles** en mettant en place un programme de mesures facilitant l'exercice de responsabilités associatives.



Les crédits de l'ex-FNDVA sont désormais gérés par le Conseil de Développement de la Vie associative rassemblant services de l'Etat et représentants des associations. Ces crédits seront prioritairement mobilisés en faveur de la formation des bénévoles. L'expérimentation de nouvelles formes de pratiques associatives sera également encouragée. Les établissements formateurs du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative participeront activement au développement de cette offre de formation.

Un passeport du bénévole pour attester des compétences acquises par les bénévoles, reconnues ou non par la validation des acquis de l'expérience (VAE), sera créé.

Enfin, le développement du mécénat de compétences permettant la mise à disposition de salariés d'entreprises au sein d'associations sera également encouragé.

• ***Promouvoir l'engagement associatif*** par la création d'une journée nationale annuelle permettant de contribuer à sa valorisation. Un nouveau pôle ressources national sera créé en 2005 et consacré à la vie associative.

• ***Aider l'emploi associatif***: l'un des objectifs prioritaires vise notamment à rétablir à terme, sur trois ans, l'intégralité des moyens d'action du FONJEP. Parallèlement, 50 nouveaux postes FONJEP seront créés en 2005 pour aider au soutien des associations qui développent des projets s'inscrivant dans les orientations des politiques conduites par le ministère dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire. (L'aide annuelle au financement des postes FONJEP, soit 24,5M€ en 2005, figure dans l'action « Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire » de la maquette LOLF.)

• ***Faciliter l'accès à l'information des associations***: un portail Internet dédié à la vie associative sera mis en place afin de favoriser le travail en commun des divers réseaux qui se consacrent à la diffusion de l'information auprès des associations. Le rôle et les moyens des délégués départementaux à la vie associative, qui ont vocation à jouer un rôle pivot de proximité, seront renforcés.

• ***Renforcer les liens et la concertation avec le secteur associatif***: les associations doivent pouvoir jouer, vis à vis des pouvoirs publics, un rôle de corps intermédiaire dans la société. Outre les débats qui seront conduits dans le cadre du Conseil national de la vie associative, il importe de réfléchir au développement de cette participation à la vie de la Nation, notamment dans le cadre d'un dialogue avec les représentants du monde associatif au Conseil économique et social et dans les Conseils économiques et sociaux régionaux.

■ ***Promotion de l'animation et de l'encadrement associatif: 16 M€***

Le soutien et l'accompagnement à la professionnalisation dans le champ de l'animation et de l'encadrement associatif est une réponse adaptée à un environnement de plus en plus complexe ainsi qu'à des exigences sociales de plus en plus fortes en vue de garantir la sécurité des pratiques et d'offrir des prestations de qualité (démarches pédagogiques dans les centres de vacances et de loisirs).



Dans ce cadre, les actions développées par le ministère en 2005 permettront :

- d'accompagner la mise en place de qualifications de niveaux 3 et supérieurs dans le cadre de la rénovation des diplômes et formations du ministère ;
- d'élaborer et de mettre en place de nouvelles spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) répondant à des besoins déterminés par l'évolution des métiers et de la formation professionnelle dans le secteur de l'animation ;
- de développer des actions de conseil et d'accompagnement des dirigeants bénévoles ;
- de soutenir la professionnalisation de l'encadrement par des actions de formation et d'accompagnement individuel ;
- d'allouer des bourses individuelles pour permettre aux jeunes de s'inscrire aux formations pour le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) de centres de vacances ou de loisirs.



PROGRAMME SOUTIEN À LA POLITIQUE DU SPORT DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE: 150 M€

Ce programme regroupe principalement les dépenses de rémunération de personnels qui ne peuvent être affectés à un unique programme.

Il comprend également les dépenses générales de fonctionnement de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements ainsi que les dépenses d'investissement les concernant.

Les objectifs mis en œuvre dans ce programme rejoignent les axes prioritaires de réforme présentés plus haut, pour la modernisation et une meilleure efficacité des moyens humains et matériels mobilisés par le ministère pour conduire ses politiques.

A titre d'illustration, le ministère intensifiera son action dans le cadre du processus de « qualité en formation » dans les établissements visant à la certification Iso 9001. L'année 2005 devrait voir les premiers établissements certifiés.

LA LOLF

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 poursuit un objectif de modernisation de la gestion publique.

Par cette réforme, l'approche budgétaire passe d'une logique comptable (répartition des dépenses par nature), à une logique de résultat (répartition des dépenses par destination). La recherche de la performance de l'administration et son évaluation sont au cœur de l'esprit de la LOLF.

Les objectifs :

- rendre plus lisibles les politiques publiques grâce à une nouvelle architecture du budget de l'Etat, organisée selon la finalité de ses actions, la définition de priorités et l'affectation de moyens correspondants,
- introduire une culture de résultats dans la gestion publique par la responsabilisation et la mesure de la performance,
- faciliter les conditions dans lesquelles le Parlement autorise les dépenses et contrôle leur usage.



LA NOUVELLE ARCHITECTURE DU BUDGET DE L'ETAT : LE BUDGET EST STRUCTURÉ EN MISSIONS, PROGRAMMES ET ACTIONS.

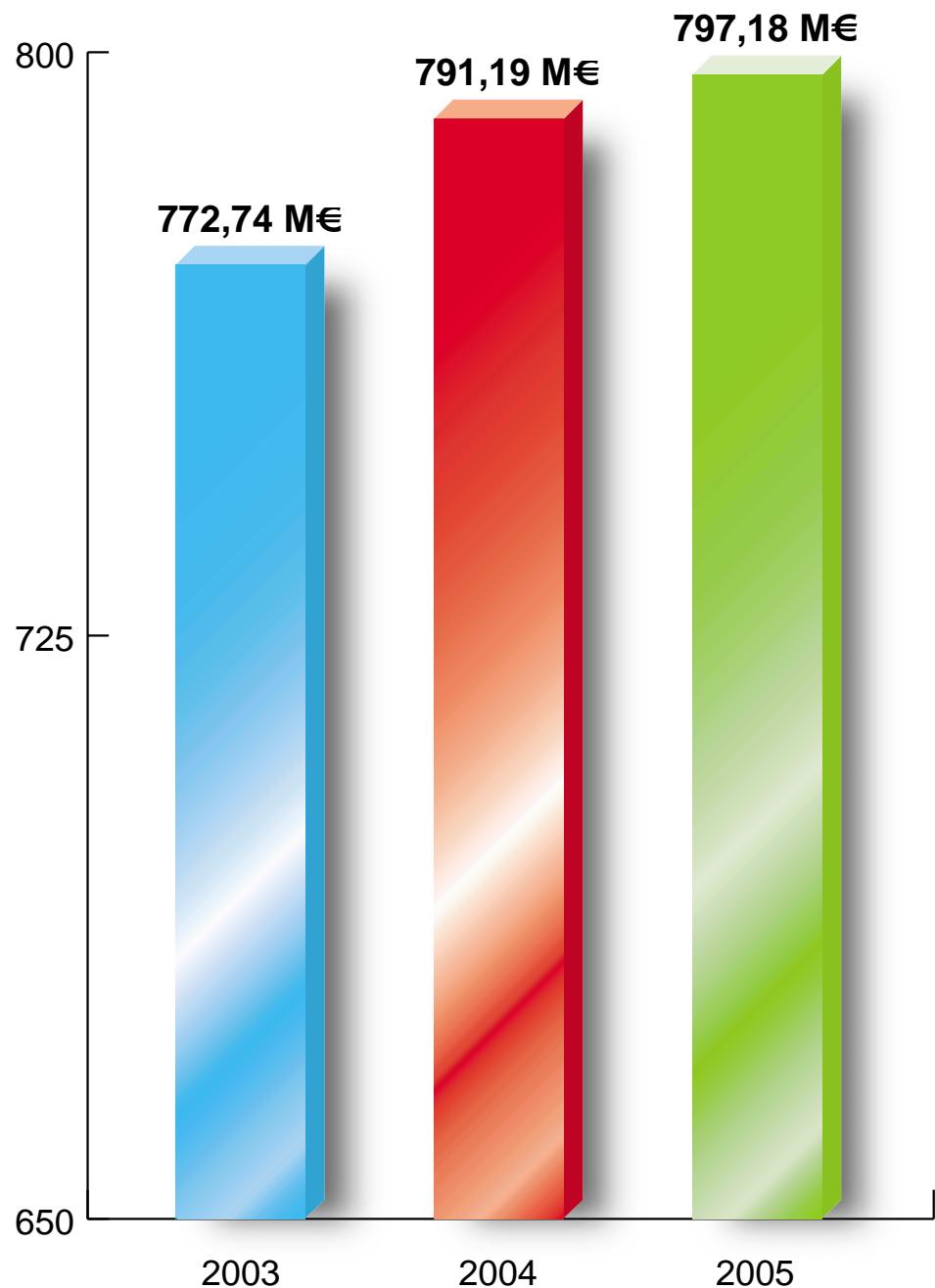
La mission :

- elle regroupe un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie,
- elle est l'unité de vote du Parlement, qui peut modifier les crédits entre programmes, au sein d'une même mission,
- elle peut être interministérielle ou ministérielle (cas du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative).

Les programmes :

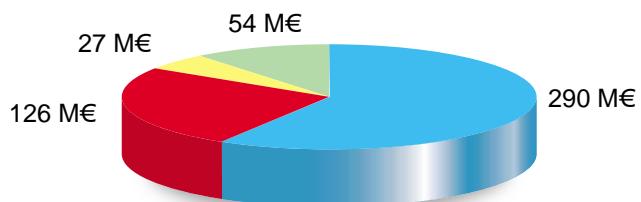
- ils regroupent, autant que faire se peut, l'ensemble des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions, y compris les crédits de personnel,
- les crédits sont fongibles entre les actions d'un même programme, ce qui introduit de la souplesse dans leur utilisation. Une limite à cette fongibilité globale est néanmoins prévue en matière de dépenses de personnel,
- les programmes relèvent d'un même ministère. Un responsable est désigné pour chaque programme. Des objectifs précis ainsi que des résultats attendus lui sont associés.

BUDGET CONSOLIDÉ DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



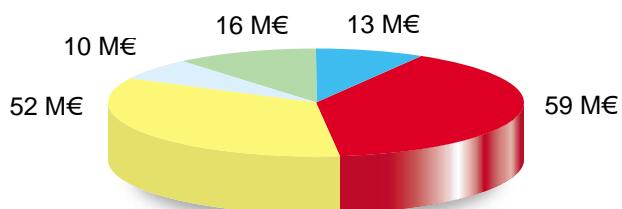
PLF 2005 : CRÉDITS INSCRITS SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT ET LE FNDS (y compris plus-value 2003)

Programme Sport (y compris FNDS) : 497 M€



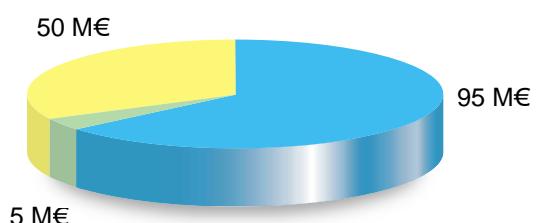
■ Action 1 : promotion du sport pour le plus grand nombre ■ Action 2 : développement du sport de haut niveau
■ Action 3 : prévention par le sport et protection des sportifs ■ Action 4 : promotion des métiers du sport

Programme Jeunesse et Vie associative : 150 M€



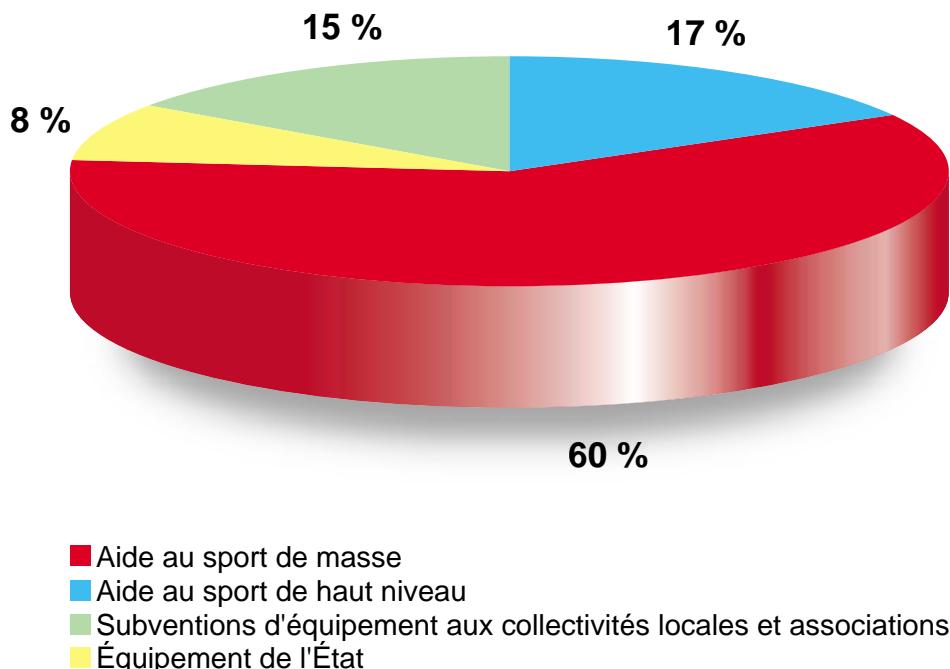
■ Action 1 : développement de la vie associative ■ Action 2 : promotion des actions en faveur de la jeunesse
■ Action 3 : promotion des actions en faveur de l'éducation populaire ■ Action 4 : protection des jeunes
■ Action 5 : promotion de l'animation et de l'encadrement associatif

Programme soutien à la politique du Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative : 150 M€



■ Action 1 : soutien des programmes opérationnels
■ Action 2 : recrutement, formation et action sociale
■ Action 3 : soutien de l'administration centrale, des services déconcentrés et établissements

FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (FNDS) 2005 (Y COMPRIS PLUS-VALUE 2003)



ÉVOLUTION DES CONTRÔLES ANTIDOPAGE DILIGENTÉS PAR LE MJSVA

